



Honduras

Accord ratifié: **Oui**

Date de ratification: **2016-07-14**

Notifications de mise en oeuvre (Catégories A, B, C)

Notifications de mise en oeuvre (Catégories A, B, C)			Date d'échéance	Statut
Notification des désignations des catégories A,B,C			22 février 2017	Oui
A - 58.4%	B - 2.5%	C - 39.1%	Not yet notified - 0.0%	
Notification des dates indicatives de la Catégorie B			22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Catégorie B			22 février 2018	Oui
Notification des dates indicatives de la Catégorie C			22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Catégorie C			22 août 2019	Oui
Notification des besoins d'assistance technique			22 février 2017	Oui
Notification des arrangements conclus pour la fourniture d'assistance technique			22 février 2018	Oui
Notification de l'état d'avancement de la fourniture d'assistance technique			22 août 2019	Oui

Notifications de transparence

Notified Art. 1.4	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017	Oui
Notified Art. 10.4.3	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 1 mars 2027	Oui
Notified Art. 10.6.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017	Oui
Notified Art. 12.2	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 1 mars 2024	Oui

Renseignements sur l'assistance

Notified Art. 22.3	Oui
--------------------	-----

Légendes:

Oui

Notification présentée

Non

Notification due

Non

Notification non échue

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
1.1	Publication	A		au plus tard le 22 février 2017
1.2	Renseignements disponibles sur Internet	A		au plus tard le 22 février 2017
1.3	Points d'information	A		au plus tard le 22 février 2017
1.4	Notification	A		au plus tard le 22 février 2017
2.1	Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	C	au plus tard le 01 mars 2024	au plus tard le 01 mars 2024
2.2	Consultations	C	au plus tard le 01 mars 2024	au plus tard le 01 mars 2024
3	Décisions anticipées	A		au plus tard le 22 février 2017
4	Procédures de recours ou de réexamen	A		au plus tard le 22 février 2017
5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	C	au plus tard le 01 mars 2023	au plus tard le 01 mars 2023
5.2	Rétention	C	au plus tard le 01 mars 2023	au plus tard le 01 mars 2023
5.3	Procédures d'essai	C	au plus tard le 01 mars 2025	au plus tard le 01 mars 2025
6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions	Ap Bp	du 22 février 2017 au 01 mars 2021	du 22 février 2017 au 01 mars 2021
6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	A		au plus tard le 22 février 2017
6.3	Disciplines en matière de pénalités	A		au plus tard le 22 février 2017
7.1	Prétraitement avant arrivée	A		au plus tard le 22 février 2017
7.2	Paiement par voie électronique	A		au plus tard le 22 février 2017
7.3	Séparation de la mainlevée	C	au plus tard le 01 mars 2026	au plus tard le 01 mars 2026
7.4	Gestion des risques	A		au plus tard le 22 février 2017

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.5	Contrôle après dédouanement	A		au plus tard le 22 février 2017
7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	C	au plus tard le 01 mars 2023	au plus tard le 01 mars 2023
7.7	Opérateurs agréés	C	au plus tard le 01 mars 2022	au plus tard le 01 mars 2022
7.8	Envois accélérés	Ap Bp	du 22 février 2017 au 01 mars 2026	du 22 février 2017 au 01 mars 2026
7.9	Marchandises périssable	Ap Cp	du 22 février 2017 au 01 mars 2025	du 22 février 2017 au 01 mars 2025
8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	Ap Bp	du 22 février 2017 au 01 mars 2023	du 22 février 2017 au 01 mars 2023
9	Mouvement des marchandises	A		au plus tard le 22 février 2017
10.1	Formalités	A		au plus tard le 22 février 2017
10.2	Acceptation de copies	C	au plus tard le 01 mars 2024	au plus tard le 01 mars 2024
10.3	Utilisation des normes internationales	A		au plus tard le 22 février 2017
10.4	Guichet unique	C	au plus tard le 01 mars 2027	au plus tard le 01 mars 2027
10.5	Inspection avant expédition	A		au plus tard le 22 février 2017
10.6	Recours aux courtiers en douane	A		au plus tard le 22 février 2017
10.7	Procédures communes à la frontière	A		au plus tard le 22 février 2017
10.8	Marchandises refusées	A		au plus tard le 22 février 2017
10.9	Admission temporaire de marchandises	A		au plus tard le 22 février 2017
11	Transit	A		au plus tard le 22 février 2017
12	Coopération Douanière	Ap Cp	du 22 février 2017 au 01 mars 2024	du 22 février 2017 au 01 mars 2024

Légendes

A	Notifiée dans la catégorie A	Ap	Notifiée dans la catégorie A		
B	Notifiée dans la catégorie B	Bp	Notifiée dans la catégorie B	C»B	Transfer de la cat. C à la cat. B
C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	B»C	Transfer de la cat. B à la cat. C
N	Pas encore notifiée	E	Report de dates demandé		

Notifications et autres documents

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/HND/4	2024-03-27	Donor arrangements and progress in the provision of technical assistance
G/TFA/N/HND/3/Rev.2	2024-01-11	Articles 1.4, 10.4.3, 10.6.2 and 12.2.2 - Revision 2
G/TFA/N/HND/2/Rev.2	2022-09-19	Article 22.3 - Revision 2
G/TFA/N/HND/2/Rev.1	2020-09-15	Article 22.3 - Revision
G/TFA/N/HND/3/Rev.1	2020-08-12	Articles 1.4, 10.4.3, 10.6.2 & 12.2.2 - Revision
G/TFA/N/HND/2	2020-02-28	Article 22.3
G/TFA/N/HND/3	2020-02-28	Article 1.4
G/TFA/N/HND/1	2018-03-06	Categories B and C notification
WT/PCTF/N/HND/1	2014-07-18	Category A notification

Partage d'experiences

Comité national sur la facilitation des échanges

Date	Title
19 octobre 2021 - 21 octobre 2021	The Trade Facilitation Reform Tracker - Presentation by Honduras UNCTAD's reform tracker

2.1 Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur



2.1.1
2.1.2
2.1.3

Date indicative de mise en oeuvre
1 mars 2024

Date définitive de mise en oeuvre
1 mars 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance technique et financière pour:

- mettre à disposition un expert chargé d'effectuer un diagnostic de la réglementation nationale et régionale existante, de faire part des meilleures pratiques et de renforcer les capacités des organismes concernés;
- élaborer la réglementation qui permette l'application de la règle en question;
- élaborer les procédures de mise en œuvre pour l'ensemble des organismes concernés;
- communiquer et divulguer ces nouvelles dispositions;
- former les ressources humaines des organismes publics.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et évaluation des besoins, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation, Sensibilisation*



2.2

Date indicative de mise en oeuvre

1 mars 2024

Date définitive de mise en oeuvre

1 mars 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance technique et financière pour:

- mettre à disposition un expert chargé d'effectuer un diagnostic de la réglementation nationale et régionale existante, de faire part des meilleures pratiques et de renforcer les capacités des organismes concernés;
- élaborer la réglementation qui permette l'application de la règle en question;
- élaborer les procédures de mise en oeuvre pour l'ensemble des organismes concernés;
- communiquer et divulguer ces nouvelles dispositions;
- former les ressources humaines des organismes publics.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et évaluation des besoins, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

Membres donateurs: Allemagne, Royaume-Uni

Agences: Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Commercial Law Development Program

Progrès rapporté

Cooperación técnica Honduras-UNCTAD

Honduras fue incorporado en el Programa de la UNCTAD para Empoderamiento de los Comités Nacionales de Facilitación del Comercio, gracias al financiamiento del Ministerio Federal de Cooperación Económico y Desarrollo BMZ - Alemania. Los miembros han participado de siete cursos en línea en la plataforma e-learning sobre los siguientes temas: empoderamiento de comités, perspectivas de género en las reformas de facilitación del comercio, como utilizar el Reform Tracker de la UNCTAD, comunicación eficaz para los miembros del CNFC, como dirigir y presidir eficazmente un CNFC, como elaborar y aplicar una estrategia de movilización de recursos para la facilitación del comercio.

Asimismo, UNCTAD realizó una consultoría, con el objetivo de levantar una hoja de ruta en la plataforma Reform Tracker y realizó un escaneo rápido sobre preparación para la facilitación del comercio en tiempos de crisis. Resultado de ello se ha incorporado información en el Reform Tracker que permite a las agencias identificar las responsabilidades asignadas a cada una de ellas.

Acciones en curso en cooperación de UNCTAD:

Formaciones en línea y coaching para los miembros del Comité Nacional de Facilitación del Comercio y la Secretaría Técnica, según las necesidades identificadas (seguimiento y evaluación, hoja de ruta, movilización de recursos, comunicación eficaz, entre otros).

Cooperación técnica Honduras – CLDP

El Programa para el Desarrollo del Derecho Comercial

Mejores Prácticas: Beneficios de Implementar Mecanismos de Consulta Pública Inclusiva

Mediante un taller se exploró las complejidades de los mecanismos de consulta pública, los principios de coordinación entre agencias y las buenas prácticas regulatorias. Funcionarios gubernamentales de toda la región, incluidos El Salvador, Honduras, Costa Rica y México, presentaron sus respectivos procesos de notificación y comentarios para fomentar una mayor integración regional. Este taller fue parte de un esfuerzo multifásico para promover la transparencia, la cooperación y la coordinación entre los gobiernos del Triángulo Norte y mejorar el comercio interregional en Centroamérica.

5.1 (a), (b), (c), (d)

Date indicative de mise en oeuvre

1 mars 2023

Date définitive de mise en oeuvre

1 mars 2023

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance technique et financière pour:

- élaborer la réglementation qui permette l'application de la règle en question;
- élaborer les procédures de mise en œuvre pour l'ensemble des organismes concernés;
- élaborer un manuel à l'intention des agents de quarantaine;
- dispenser des conseils techniques pour l'élaboration et la mise au point d'une plate
-forme de blocage des marchandises présentant un risque quarantenaire dans les systèmes informatiques du Service national de protection zoo
et phytosanitaire (SENASA) et des douanes (DARA), ainsi que d'autres organismes publics concernés;
- acquérir des logiciels;
- mettre à disposition un expert chargé de faire part des meilleures pratiques et de renforcer les capacités des organismes concernés;
- former les ressources humaines.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

5.2

Date indicative de mise en oeuvre

1 mars 2023

Date définitive de mise en oeuvre

1 mars 2023

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance technique et financière pour:

- actualiser et/ou réadapter le règlement qui permet l'application de cette règle relative aux procédures de quarantaine;
- appui technique à l'élaboration d'une page Web de type APSS sur laquelle le Service national de protection zoo et phytosanitaire (SENASA) notifie en temps réel les rétentions et leur statut (transparence);
- fournir l'infrastructure technologique (TIC);
- mettre à disposition un expert chargé de faire part des meilleures pratiques et de renforcer les capacités des organismes concernés;
- former les ressources humaines.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et équipement, Ressources humaines et formation*

5.3.1
5.3.2
5.3.3

Date indicative de mise en oeuvre

1 mars 2025

Date définitive de mise en oeuvre

1 mars 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance technique et financière pour:

- connaître les meilleures pratiques;
- actualiser et/ou réadapter la réglementation existante en matière de quarantaine et de douane;
- fournir des conseils pour l'élaboration des manuels de procédures prévoyant un deuxième prélèvement d'échantillons pour la quarantaine et les douanes;
- actualiser le règlement relatif au prélèvement d'échantillons pour la quarantaine;
- fournir des équipements de pointe aux laboratoires existants;
- renforcer les laboratoires de diagnostic existants;
- fournir des conseils et un soutien technique pour l'accréditation et la certification des laboratoires publics et privés dans lesquels il soit possible de réaliser les seconds essais;
- former le personnel des services de quarantaine et des douanes;
- renforcer les capacités des organismes présents aux frontières et des techniciens;
- renforcer les capacités.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et équipement, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

Membres donateurs: Allemagne, Royaume-Uni

Agences: Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Progrès rapporté

Cooperación Técnica Honduras-UNCTAD

Consultoría con el objetivo de levantar una hoja de ruta en la plataforma Reform Tracker resultado de ello se ha incorporado información en el Reform Tracker que permite a las agencias identificar las responsabilidades asignadas a cada una de ellas.

	Date indicative de mise en oeuvre	Date définitive de mise en oeuvre
7.3.1		
7.3.2 (a), (b)	1 mars 2026	1 mars 2026
7.3.3		
7.3.4		
7.3.5		
7.3.6		

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance technique et financière pour:

- établir un diagnostic technique/juridique;
- élaborer la réglementation qui permette l'application de cette règle;
- adapter ou informatiser les organismes concernés par la question;
- définir les procédures pour les utilisateurs et les organismes qui les appliqueront;
- mener des activités de communication et de formation.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et évaluation des besoins, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

7.6.1
7.6.2

Date indicative de mise en oeuvre
1 mars 2023

Date définitive de mise en oeuvre
1 mars 2023

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance technique et financière pour:

- utiliser l'étude de l'OMD sur les temps nécessaires à la mainlevée;
- élaborer un outil informatique qui permette de calculer automatiquement les temps moyens nécessaires à la mainlevée;
- réaliser les progrès informatiques afin d'adapter les changements au système SARAH;
- renforcer les capacités aux fins de la gestion de la question.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*



7.7.1	Date indicative de mise en oeuvre	Date définitive de mise en oeuvre
7.7.2 (a) (i), (ii), (iii), (iv), (i), (ii)	1 mars 2022	1 mars 2022
7.7.3 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g)		
7.7.4		
7.7.5		
7.7.6		
Assistance requise pour la mise en oeuvre		
<ul style="list-style-type: none"> - assistance technique et financière pour la création du département ou de l'unité "OE" au sein des services douaniers (DARA); - fourniture de matériel et de logiciels; - assistance technique pour la formation des ressources humaines chargées de la question; - assistance technique et renforcement des capacités pour l'ensemble des organismes publics concernés par la question; - sensibilisation et formation du personnel des organismes publics et privés. 		
Étiquettes: <i>Technologies de l'information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment</i>		
Membres donateurs: Allemagne, Royaume-Uni		
Agences: Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Agence des États-Unis pour le développement international		
Progrès rapporté		
Cooperación Técnica Honduras-UNCTAD		
Consultoría con el objetivo de levantar una hoja de ruta en la plataforma Reform Tracker resultado de ello se ha incorporado información en el Reform Tracker que permite a las agencias identificar las responsabilidades asignadas a cada una de ellas.		
Cooperación Técnica Honduras-USAID		
Él apoyó consistió en la implementación del Programa de Operador Económico Autorizado de Honduras con el acompañamiento a las empresas para cumplir los requisitos, así como la habilitación para convertirse en OEA, así como la implementación de estrategia para la inclusión de otras autoridades de control, y demás actores de la cadena logística, apoyando al fortalecimiento del programa, logrando un acuerdo reconocimiento mutuo centroamericano.		

7.9.3

Date indicative de mise en oeuvre

1 mars 2025

Date définitive de mise en oeuvre

1 mars 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance technique et financière pour:

- s'informer des meilleures pratiques;
- fournir les services d'un expert pour contribuer à adapter la réglementation et définir les procédures internes des organismes chargés de la question;
- dispenser des conseils pour l'élaboration des manuels de procédures relatives aux quarantaines et aux douanes;
- fournir un appui financier pour la construction de chambres froides aux points d'entrée les plus importants du pays;
- fournir des conseils et un soutien technique pour l'accréditation et la certification des chambres froides ou des installations privées des importateurs;
- former le personnel des services de quarantaine et des douanes;
- renforcer les capacités des organismes présents aux frontières et des techniciens;
- renforcer les capacités.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et équipement, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

10.2.1
10.2.2
10.2.3

Date indicative de mise en oeuvre
1 mars 2024

Date définitive de mise en oeuvre
1 mars 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance technique et financière pour:

- élaborer la réglementation permettant d'appliquer cette mesure dans le cadre de la législation interne;
- procéder aux adaptations des systèmes informatiques des organismes publics concernés;
- mettre en œuvre un logiciel pour la numérisation et le stockage des documents au sein des services de douanes et d'autres organismes publics selon que de besoin;
- renforcer les capacités pour l'application et le suivi effectif de la mesure.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

10.4.1 10.4.2 10.4.3 10.4.4	Date indicative de mise en oeuvre 1 mars 2027	Date définitive de mise en oeuvre 1 mars 2027
Assistance requise pour la mise en oeuvre		
Assistance technique et financière pour:		
<ul style="list-style-type: none">- élaborer un projet de guichet unique du commerce extérieur, en tenant compte du modèle des Nations Unies et des initiatives régionales de facilitation des échanges;- fournir du matériel et des logiciels;- développer les systèmes de chacun des organismes publics concernés;- fournir l'infrastructure technologique (TIC);- mettre à disposition un expert chargé de communiquer aux organismes publics concernés les meilleures pratiques en matière de simplification des documents, d'harmonisation des données, d'interopérabilité et de collaboration, interinstitutionnelle;- s'informer des meilleures pratiques de l'OMD- acquérir des logiciels afin de mettre en place la signature électronique;- former les ressources humaines;- renforcer les capacités pour le suivi et le renforcement du projet.		
Étiquettes: <i>Technologies de l'information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation</i>		

Membres donateurs: Union européenne

Agences: Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Progrès rapporté

Cooperación Técnica Honduras-UNCTAD

Consultoría con el objetivo de levantar una hoja de ruta en la plataforma Reform Tracker resultado de ello se ha incorporado información en el Reform Tracker que permite a las agencias identificar las responsabilidades asignadas a cada una de ellas.

Cooperación Técnica Honduras - Unión Europea

Propuesta para la Incorporación de los trámites y servicios de exportación e importación que aún no han sido desarrollados dentro del SECEH, contiene la hoja de ruta en fases para la automatización de trámites y la reestructuración del sistema SECEH actual adaptándolo a la arquitectura orientada a servicios con el propósito de poder interoperar con el resto de las instituciones involucradas, organismos regionales y/o terceros.

Con el objetivo de fortalecer, mejorar y ampliar la Ventanilla Única de Trámites de Exportación con el propósito de convertirla en la Ventanilla Única de Comercio Exterior de Honduras (VUCEH) a través de la simplificación e incorporación de los diferentes trámites de exportación e importación que aún no están dentro del Sistema Electrónico de Comercio Exterior de Honduras (SECEH).






Objetivos Específicos

- Proponer una reforma de la Ley de creación del CENTREX (Decreto No.180-87 del 10 de diciembre de 1987) para lograr la incorporación de todos los trámites relacionados a exportación e importación
- contemplados en el proyecto de Ventanilla Única de Comercio Exterior de Honduras (VUCEH).
- Realizar un análisis cuyo resultado sea una propuesta de mejora de los diferentes trámites y servicios que se ofrecen en la Ventanilla Única de Trámites haciendo uso del recurso humano, de la capacidad técnica y logística, y las herramientas electrónicas ya existentes en el CENTREX.
- Convertir el CENTREX en la Ventanilla Única de Comercio Exterior de Honduras (VUCEH) con la incorporación de los diferentes trámites y procedimientos de comercio exterior en el Sistema Electrónico de Comercio Exterior de Honduras (SECEH); facilitando el flujo comercial y contribuyendo en la toma de decisiones en materia de políticas públicas.
- Desarrollar un plan de trabajo de pruebas piloto y capacitaciones a todos los usuarios sobre los cambios, procesos y trámites contemplados en esta consultoría para el desarrollo e implementación de la VUCEH.

	Date indicative de mise en oeuvre	Date définitive de mise en oeuvre
12.1.1	1 mars 2024	1 mars 2024
12.1.2		
12.2.1		
12.2.2		
12.3		
12.4.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f)	Assistance requise pour la mise en oeuvre	
12.4.2		
12.5.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f)	Assistance technique et financière pour:	
12.5.2		
12.5.3		
12.6.1 (a), (b), (c), (d), (e)	- mettre à disposition un expert chargé d'effectuer un diagnostic de la réglementation nationale et régionale existante, de faire part des meilleures pratiques et de renforcer	
12.6.2	les capacités des organismes concernés;	
12.7.1 (a), (b), (c), (d), (e)		
12.7.2		
12.8		
12.9.1	- élaborer la réglementation qui permette l'application de la règle en question;	
12.9.2		
12.10 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h)	- élaborer les procédures de mise en œuvre pour l'ensemble des organismes concernés;	
12.11.1 (a), (b), (c)		
12.11.2	- former les ressources humaines des organismes publics.	

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et évaluation des besoins, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

Légendes

	Notifiée dans la catégorie C		Notifiée dans la catégorie C		Report de dates demandé
	Arrangement avec des donateurs notifié		Arrangement avec des donateurs pas encore notifié		

Téléchargé le 22 juillet 2024
Mis à jour le 4 avril 2024